

FORÊTS

Par Solange Contour

La forêt en Guadeloupe

La forêt en Martinique

La forêt en Guyane

Les forêts des Antilles sont très différentes de celles de Guyane : alors qu'en Guadeloupe et en Martinique l'état primitif a été profondément modifié par l'intervention humaine, la forêt guyanaise peut encore, pour sa plus grande part, être considérée comme une forêt vierge.



Forêt dense. Route de Grosse Montagne en Guadeloupe.

I. La forêt en Guadeloupe

Dans l'archipel guadeloupéen, la forêt couvre 65 000 ha, dont 38 800 sont gérés par l'Office national des forêts (O. N. F.), la forêt de production représentant 5 000 ha et la zone des cinquante pas géométriques 1 500 ha; le reste appartient à des personnes privées.

Les étapes de l'exploitation

Les surfaces forestières guadeloupéennes sont à leur maximum à la fin du XV^e siècle. Par la suite, la plupart des forêts de plaine (Grande-Terre, Basse-Terre jusqu'à 300 m d'altitude) disparaissent à l'époque des grandes plantations. A l'exception des montagnes de Basse-Terre et des mangroves, le couvert forestier qui subsiste actuellement a été sérieusement appauvri par l'ex-

ploitation sélective des beaux sujets dans le passé. Depuis des siècles, en effet, la forêt a subi un véritable grappillage des bois dans une économie de cueillette ou de valorisation sur place soit par le charbon de bois soit par de petites scieries itinérantes. Malgré les efforts réalisés pour l'endiguer, la déforestation se poursuit puisqu'on estime qu'entre 1985 et 1990 la Guadeloupe a perdu 7 % de ses surfaces boisées. Les conséquences s'en font sentir principalement en Grande-Terre où de graves problèmes de sécheresse sont accrus par les vents qui ne rencontrent plus aucun obstacle. Le cyclone Hugo, en 1989, a de son côté contribué à endommager la forêt.

Quoi qu'il en soit, en Basse-Terre, on trouve encore un massif forestier d'environ 40 000 ha, d'un seul tenant, qui a pu donner lieu à la création d'un parc national.



La fabrication du charbon de bois contribue à la déforestation.



Forêt en altitude en Guadeloupe.

Nature du peuplement forestier actuel

Il présente une grande diversité née de l'étagement (le plateau calcaire de Grande-Terre ne dépasse guère 140 m d'altitude, tandis qu'en Basse-Terre la montagne volcanique culmine à 1 467 m avec la Soufrière) et du régime des alizés, avec opposition entre les côtes au vent et les côtes sous le vent.

On trouve les zones suivantes :

- la mangrove occupe 8 000 ha de plaines littorales.

C'est une forêt de palétuviers qui s'épanouit dans la zone de balancement des marées. Le Palétuvier rouge colonise les vases marines inondées en permanence tandis que les marais, situés en arrière de ce front, sont couverts d'un tapis dense formé par un autre Palétuvier qui peut respirer dans un milieu pauvre en oxygène;

- la forêt aux arbres à feuilles caduques, dite aussi forêt sèche ou xérophile, occupe environ 15 000 ha sur la Grande-Terre, la Désirade, Marie-Galante et les îles du nord. On la trouve sur les plateaux et les versants entre le niveau de la mer et 250 m d'altitude. Cette forêt, où domine le Gommier rouge, est devenue après abattage et défrichement, une formation ouverte, avec des clairières, en partie mélangée aux cultures;

- la forêt mésophile de la Basse-Terre (ayant des besoins moyens en eau) se rencontre entre 100 et 300 m sur la côte exposée au vent et entre 250 et 500 m sur les versants sous le vent. Elle résiste difficilement à la pression conjointe de l'agriculture et de l'urbanisation. Certaines essences qui la peuplent sont intéressantes : Bois diable, Bois glipli, Bois lait, Bois doux;

- la forêt dense et hygrophile de la Basse-Terre (ayant des besoins en eau importants) apparaît à moyenne altitude. Elle est luxuriante, riche en espèces et est restée pratiquement à l'état naturel;

- sur les sommets, à partir de 1 000 m, la forêt

s'affaisse en raison de la forte nébulosité et de la violence des vents. On y trouve un fourré (Fuschia montagne, Palmiste, Palétuvier montagne) qui, sur les crêtes, est remplacé par une prairie ultramontaine.

Gestion et aménagement de la forêt

La politique forestière en Guadeloupe est orientée dans trois directions :

- la protection qui devient prioritaire lorsque le milieu est, comme ici, particulièrement fragile. La forêt en effet intervient dans le domaine climatique, en maintenant une certaine humidité dans les basses couches de l'atmosphère; dans la lutte contre l'érosion, en fixant les sols; dans l'économie de l'eau en contraignant celle-ci à s'infiltrer et à alimenter les réserves de la nappe phréatique; dans la conservation des espèces rares (animales et végétales);

- la récréation et la détente qui contribuent à l'essor du tourisme. En effet, les richesses naturelles de la Basse-Terre sont telles qu'un parc national y a été créé en 1989, pour mettre en valeur la forêt tropicale accrochée aux flancs du volcan de la Soufrière et des montagnes voisines (il couvre 17 300 ha en zone centrale et 16 200 ha en zone périphérique). Une végétation foisonnante, couvrant un relief varié (coulées volcaniques, séismes, glissements de terrain), y crée des paysages somptueux. Des sentiers forestiers ont été tracés, sur 300 km, qui permettent de découvrir des rivières, des cascades, des sources chaudes, etc. Le parc comprend également différents centres d'accueil : maison du bois, maison de la forêt, maison du volcan, sentiers botaniques. Le parc national, au demeurant, a d'abord un rôle d'observatoire écologique et de protection des richesses naturelles. La récréation et la détente y sont as-



Panneau explicatif au centre Nature.



Sentier forestier.

sociées mais ne doivent pas être prédominantes; elles doivent même être orientées vers la découverte du milieu, le tourisme de nature et la formation à l'écologie;

- la production de bois dont l'impact économique actuel est faible.

L'Office national des forêts gère un domaine de 38 817 ha se répartissant, en 1990, en forêt départementalo-domaniale (28 060 ha), forêt du littoral (1 496 ha), mangrove (8 000 ha), forêts du département (1 261 ha).

L'O. N. F. mène par ailleurs, dans les forêts mésophile et hygrophile, des expériences d'acclimatation d'essences forestières provenant de toutes les régions du monde tropical en vue d'éventuels reboisements de l'île. Ces reboisements ont été effectués, depuis 1948, avec le Mahogany du Honduras dont les peuplements productifs couvrent 1 500 ha.

En forêt hygrophile, on s'efforce d'obtenir une régénération naturelle, de façon à mener une sylviculture respectueuse d'un milieu naturel complexe.

En ce qui concerne la forêt domaniale, dans l'avenir, l'aménagement devrait se traduire par une réduction importante de la forêt de production et une orientation vers une régénération naturelle de la forêt, donnant la préférence aux essences locales.

Production et commercialisation

La productivité naturelle de la forêt est faible (environ 2 m³ par hectare et par an pour les espèces exploitées).

La production locale de bois d'œuvre est dérisoire par rapport aux besoins : 1 000 à 2 000 m³. L'essentiel des bois utilisés est donc importé, d'une part de la Métropole et d'autre part du Brésil et de la Guyane (environ 60 000 tonnes en 1990). On notera que les premières plantations de Mahogany seront bientôt aptes à la récolte, ce qui devrait donner une production annuelle de l'ordre de 3 000 à 4 000 m³ de grumes.

II. La forêt en Martinique

Dans cette île très montagneuse, la forêt recouvre environ 40 % de la superficie soit environ 45 800 ha dont 15 800 ha appartenant aux collectivités publiques et 30 000 ha de forêts appartenant à des personnes privées.

Les étapes de l'exploitation

Quand débute la colonisation aux Antilles, la Martinique est recouverte d'un manteau de verdure uniforme qui impressionne les navigateurs et explique pourquoi il faut attendre le milieu du XVII^e siècle pour que s'y installent les premiers colons français.

La population s'accroît alors rapidement (22 000 habitants en 1700 et 86 000 dans la seconde moitié du XVIII^e siècle). L'île est alors à l'apogée de sa richesse, avec notamment 454 sucreries. Cette progression du nombre d'habitants s'accompagne de vastes défrichements pour les mises en culture : Tabac et Cacaoyer d'abord, puis Canne à sucre. Parallèlement s'instaure un commerce de bois précieux qui aboutit à un premier écrémage de la forêt. A celui-ci s'ajoutent des prélèvements plus intensifs pour la construction des habitations et des bâtiments d'exploitation. La forêt s'appauvrit rapidement.

Une première réglementation interdit la coupe du Gaïac dont le bois est particulièrement apprécié dans la confection des poulies de navire, des moyeux et en général de toutes les pièces de friction. Cette réglementation s'avère inopérante si bien que des importations de ce bois deviennent nécessaires.

A la même époque, l'un des plus beaux arbres de la forêt martiniquaise, le Gommier, se raréfie également. Comme il est utilisé dans la fabrication des embarcations de pêche traditionnelles, on doit recourir à des importations de Sainte-Lucie.

L'Acomat, dont le fût élancé et rectiligne permet des débits de grande longueur et d'excellente qualité, est également surexploité comme bois de construction (il n'en reste plus que quelques spécimens dans la réserve naturelle de la Caravelle). Pour endiguer cette déforestation, différentes mesures sont prises : en 1848, l'exploitation des

Forêt autour de la Pelée en Martinique.



bois de construction est réglementée: en 1852, on réglemente la fabrication et le colportage du charbon de bois.

Mais ces mesures s'avèrent insuffisantes et même le domaine du roi, que l'on appelle les grands bois, n'est pas épargné.

Les conséquences particulièrement néfastes qui en résultent -manifestations croissantes d'érosion et tarissement des sources- amènent, au début du XX^e siècle, le Conseil général à se saisir du problème.

En 1903, un service forestier est institué pour répondre à la pénurie de bois de construction locaux: on effectue les premières plantations d'une essence réputée pour la qualité de son bois et sa croissance rapide, l'Acajou du Honduras ou Acajou grandes feuilles, communément désigné sous le nom de Mahogany.

Le service forestier, faute de moyens suffisants, ne parvient pas à réprimer les coupes illicites ni à contenir les défrichements et les empiètements de toutes sortes. Il faut attendre 1922 pour que soit votée une loi instituant un véritable code forestier applicable aux Antilles.

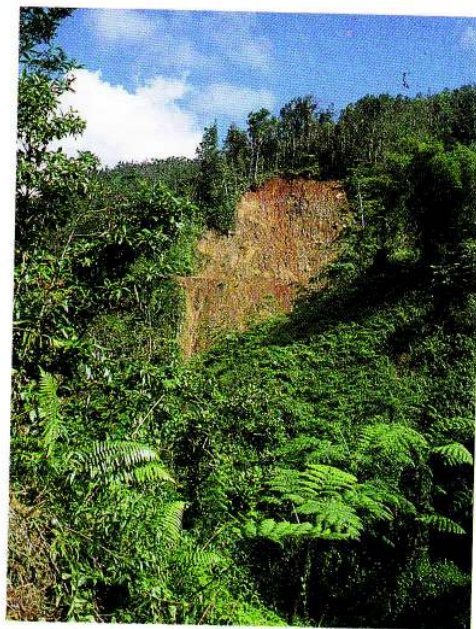
En 1933, un arrêté du gouverneur prescrit une délimitation du domaine forestier, travail achevé en 1945. En 1947, la colonie devient département français et la réorganisation des services forestiers qui en résulte s'avère particulièrement féconde. Ainsi sont commencés et poursuivis à partir de 1950 des travaux d'édification de routes ainsi que l'aménagement de sentiers pédestres. Les reboisements en Mahogany se poursuivent et deux autres essences sont introduites: l'Hibiscus elatus (originaire de la Jamaïque et de Cuba où il est extrêmement apprécié comme bois d'ébénisterie), et le Pin des Caraïbes (dont les premiers reboisements sont effectués à partir de graines provenant du Honduras).

Ces travaux sont poursuivis et amplifiés après la création de l'Office national des forêts en 1964.

Nature du peuplement forestier actuel

La forêt martiniquaise est constituée de sous-ensembles isolés et hétérogènes. Le contraste est grand entre, d'une part, les forêts qui drapent les flancs des montagnes septentrionales et donnent

Forêt hygrophile.



Forêt mésophile.

encore l'image probable du couvert naturel primitif et, d'autre part, les forêts sèches du sud, partiellement détruites, remplacées par des formations de dégradation (broussailles, friches buissonnantes et savanes arbustives des terres abandonnées par l'agriculture).

On distingue un certain nombre de zones :

- la mangrove s'étend le long des côtes basses et alluvionnaires; c'est le domaine du Mangle blanc et du Palétuvier rouge ou blanc;
- le hallier xérophile recouvre les parties basses des côtes sous le vent; il est dominé par des formations végétales adaptées à une sécheresse pouvant être accentuée, telles que le Gommier rouge, le Raisinier et le Merisier;
- la forêt xéro-mésophile, fortement dégradée, se rencontre sur les mornes et sur les petits massifs du sud (Vieux Poirier, Bois rouge, Bois blanc et Bois de lait); ce type forestier a été très affecté par le développement des cultures dans la zone où la pluviométrie se situe entre 1 m et 1,30 m d'eau par an;
- la forêt mésophile regroupe des formations végétales adaptées à une pluviométrie moyenne, variant entre 2 et 3 m d'eau par an; elle comporte plusieurs essences dominantes qui peuvent déterminer par endroits des sous-types forestiers bien différenciés selon que l'espèce la plus répandue est le Bois blanc ou le Bois doux;
- la forêt hygrophile comprend l'ensemble des «grands bois»; elle s'étend en altitude dans les secteurs à forte pluviométrie (entre 3 et 6 m d'eau par an); on y trouve surtout le Gommier blanc, le Résolu, le Châtaignier et le Magnolia.

Gestion et aménagement de la forêt

La politique forestière en Martinique s'articule autour des lignes d'action suivantes :

- la protection de l'environnement, en raison du rôle de la forêt dans les paysages, la régulation du régime des eaux, le maintien des équilibres écologiques et de la diversité biologique (dangers de

l'urbanisation, particulièrement sensibles dans la zone littorale, et mitage de la forêt, à l'intérieur des terres, notamment dans le sud de l'île);

- le développement économique lié à la forêt par la production de bois d'œuvre de qualité, alimentant une filière artisanale importante;

- la mise en valeur touristique, au travers d'une diversification des prestations touristiques traditionnelles.

La forêt départementalo-domaniale (15 800 ha)

Elle est gérée directement par l'Office national des forêts et comprend :

- des forêts intérieures de type tropical humide (pitons du Carbet et montagne Pelée) qui ont une vocation de régulation du régime des eaux et sont support d'aménagements d'accueil du public; elles couvrent environ 10 000 ha dont 1 200 ha de peuplements forestiers de production (principalement plantations de Mahogany);

- un certain nombre de petits massifs (sur 3 100 ha) dans les forêts du sud ainsi que dans les parties boisées de la zone littorale;

- la mangrove, dans sa totalité, sur environ 2 000 ha (baie de Fort-de-France notamment);

- les forêts du Conservatoire du littoral représentant 700 ha.

L'O. N. F. assure la construction et l'entretien de routes forestières, le tracé et l'entretien de sentiers de randonnée pédestre ainsi que l'aménagement touristique de divers sites forestiers et des plages du département.

Il assure l'entretien et le renouvellement de la forêt domaniale ainsi que des reboisements. A noter que, dans un proche avenir, seules les zones de forêts dégradées, situées en moyenne altitude, feront l'objet d'une mise en valeur pour la production; par ailleurs, le recours à de nouvelles techniques sylvicoles mélangeant essences locales et Mahogany devraient permettre de diversifier les peuplements.

En 1987, en effet, a été créée une cellule de recherche chargée d'enrichir la forêt naturelle par la réimplantation d'espèces endémiques au département et en voie de disparition, de mettre au point des techniques pour la multiplication rapide des essences les plus intéressantes et les plus rares et de développer la forêt privée, principalement la forêt sèche du sud.

La forêt privée

(30 000 ha de forêts ou de terrains boisés)

Elle est soumise aux dispositions du code forestier, l'O. N. F. accordant les autorisations de défrichement et d'exploitation.

Les particuliers ou les collectivités locales peuvent obtenir des subventions pour les plantations répondant à certains critères : production ligneuse, fruitière, ou les deux à la fois, protection et amélioration de l'environnement.

Production et commercialisation

La production locale de bois s'est élevée à 1 707 m³ seulement en 1990, contre 2 500 m³ environ les années précédentes, et ce en raison de la concurrence des essences d'origine brésilienne. Cette production ne représente approximativement que 6 % des besoins de la Martinique en bois ou



La production locale de bois souffre de la concurrence des essences brésiennes.

ouvrages en bois, estimée à près de 40 000 m³ par an. La filière bois martiniquaise comprend en effet 673 entreprises, pour la plupart artisanales, dont 127 dans le secteur de la charpente. Ses besoins sont donc essentiellement couverts par des importations réalisées à partir de la Métropole (35 %), du Honduras (24 %), de la Guyane (21 %), d'Afrique (18 %) et du Brésil (6 %). A noter qu'à partir de 1991, la production martiniquaise de bois de Mahogany devrait augmenter pour atteindre 4 500 à 5 000 m³ par an.

En 1988 a été créée une cellule « filière bois », financée par l'O. N. F. (30 %), le Conseil régional (30 %), l'Etat et la Chambre de commerce et d'industrie (60 %). Elle a pour but de favoriser l'activité des entreprises du secteur. C'est ainsi qu'a été mise en place une centrale d'approvisionnement et de séchage des bois de Guyane.

III. La forêt en Guyane

La forêt couvre 90 % du territoire de la Guyane française : plus de 8 millions d'ha soit 1/7^e de la superficie de la France métropolitaine.

Une richesse écologique

Cette forêt primaire (la « forêt vierge » dans le langage courant) représente un équilibre biologique complexe, très stable en lui-même mais fragile devant l'intervention des outils modernes. Elle constitue une précieuse richesse biologique, scientifique et culturelle à laquelle le monde moderne est de plus en plus attentif.

On sait en effet l'inquiétude que suscite la déforestation dans les zones tropicales d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud. La F. A. O., en 1980, a estimé que 7,5 millions d'hectares de forêt tropicale humide disparaissaient chaque année, soit une réduction brute de 0,62 % du potentiel, ainsi que 4 millions d'hectares de forêts de zone tropicale sèche.

La déforestation tropicale s'est encore accélérée au cours de la décennie 1980-90 puisque ce sont 17 millions d'hectares de forêts qui disparaissent chaque année (plus de trois fois la surface de la Suisse).

Cette régression de la forêt, aux dires des experts,



Un aperçu de la forêt guyanaise.

peut contribuer à modifier les conditions de vie sur la planète : effet de serre additionnel (dû à l'augmentation des quantités de gaz carbonique dans l'atmosphère) entraînant des modifications climatiques; disparition de nombreuses espèces végétales et animales; accélération de l'érosion pouvant aboutir à une désertification irréversible.

Fort heureusement, la manne de la Guyane française a échappé à cette frénésie de déforestation. En effet, la situation démographique de ce département le met à l'abri pour l'instant de l'agression conjuguée d'une «faim» de terres agricoles et d'un besoin dramatique de bois de feu pour la cuisson des aliments, causes majeures du recul des forêts tropicales.

Par ailleurs, encore de nos jours, les principales voies d'accès vers l'intérieur demeurent les rivières, si bien que l'on ne trouve que quelques clairières le long des fleuves et que, sur la côte, les concessions forestières ne s'enfoncent guère à plus de 50 km.

L'exploitation forestière s'est pratiquée au cours des cinquante dernières années, sur un maximum de 250 000 ha à moins de 50 km du littoral. Cette exploitation n'entraîne pas d'autres déboisements que les quelques dizaines d'hectares des voies d'accès et n'a que très peu de conséquences sur l'état de la forêt. Le volume de bois qui y est prélevé est inférieur à 10% du volume sur pied et est rapidement remplacé par la régénération et la croissance des autres arbres. Les aménagements forestiers que l'on met actuellement en place permettent de mieux contrôler les arbres exploités et de favoriser la régénération des essences les plus intéressantes.

Ainsi, la Guyane, qui n'a jamais été soumise à d'importantes dégradations humaines, constitue une vaste réserve naturelle où l'équilibre fragile des écosystèmes, jusqu'à présent préservé, offre des perspectives scientifiques et touristiques exceptionnelles.

C'est dans la forêt guyanaise qu'a été implanté un

dispositif d'observation de la canopée (partie supérieure des arbres) connu dans le public sous le nom de «radeau des cimes». Cette station de recherche provisoire, située à Nouragues, comprenait quatre plate-formes d'observation, situées entre 30 et 40 mètres et reliées entre elles par des passerelles. Les multiples données ainsi recueillies font l'objet d'analyses en laboratoire. L'entreprise est placée sous la direction du Muséum d'histoire naturelle et accueille des chercheurs de diverses disciplines.

Le maintien de l'état boisé sur l'ensemble du patrimoine forestier de l'Etat est un principe qui guide toutes les opérations de gestion. Seule la retenue hydroélectrique de Petit-Saut amputera la forêt de 30 000 ha environ (0,4 % de la surface), pour la transformer en plan d'eau et renforcer ainsi l'indépendance énergétique du département.

La protection de la forêt primaire est un objectif définitif des pouvoirs publics : il est prévu que 80 % de la surface boisée, soit 6 millions d'ha, demeurent sans exploitation forestière d'aucune sorte et sans route d'accès.

Les étapes de l'exploitation forestière

Au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, l'orpaillage et l'installation de l'administration pénitentiaire contribuent à créer des structures sociales et commerciales artificielles. Des effectifs importants sont concernés : l'orpaillage, à certains moments, attire quelque 25 000 personnes à l'intérieur du pays (qui n'en abrite actuellement que 2 à 3 000); la population pénitentiaire transportée en Guyane, entre 1853 et 1945, s'élève à 70 000 individus environ (alors que l'ensemble de la population guyanaise n'a atteint ce niveau que dans les années 1980).

Sur le plan forestier, les chercheurs d'or n'apportent rien ni sans doute ne détruisent rien. Leur pénétration à l'intérieur de la Guyane a toutefois pour conséquence indirecte la récolte de gomme

de Balata et l'exploitation de Bois de rose pour la distillation. Les bagnards, pour leur part, servent de main-d'œuvre pour la production de bois.

La récolte de la gomme, tirée du Balata franc, se développe parallèlement à celle du latex de l'Hévéa d'Amazonie, à partir de 1850 environ. Commencée au Venezuela et en Guyane, elle s'étend au Brésil et plus tardivement au Surinam et à la Guyane française. Vers 1920, la production annuelle de ce département dépasse 1 000 tonnes de gomme. Cette production semble maintenant définitivement supplantée par le caoutchouc provenant des plantations d'Hévéa ainsi que par les matières de synthèse.

L'extraction de l'essence de bois de rose par distillation est mise au point, en Guyane française, vers 1875. Cette activité prend une grande importance dans la vie locale et dans l'économie guyanaise. La production record est atteinte en 1926 avec 107 000 kg d'essence (à raison d'une tonne de copeaux pour 7 kg d'essence). A cette époque, il y a 40 distilleries installées jusqu'aux sources de l'Approuage et dans le haut Maroni. Cette production, destinée aux industries de la parfumerie, souffre après 1930 de la très forte concurrence du Brésil et est maintenant supplantée par les produits de synthèse.

Outre les productions ci-dessus, qui ont une réelle importance économique, l'exploitation des cœurs de Palmiers Pinot fait l'objet, à différentes époques, de tentatives modestes.

L'exploitation forestière pour la production de bois, jusqu'en 1960, est destinée à un marché local fort restreint puisque concernant quelques dizaines de milliers d'habitants (il semble cependant qu'au XVIII^e siècle le bois de Guyane ait été mieux connu et utilisé par les menuisiers et ébénistes des grandes villes portuaires de l'ouest de la France qu'à l'heure actuelle).

Avant la Seconde Guerre mondiale, l'entreprise d'exploitation forestière qui a l'activité la plus importante est l'administration pénitentiaire : elle satisfait l'essentiel de ses besoins énergétiques et en matériaux à partir de la forêt (les bagnards coupent plus de bois qu'ils ne cassent de cailloux). L'emploi des relégués présente au demeurant de graves difficultés : peu habitués le plus souvent aux rudes travaux, usés par des séjours en prison, ils deviennent rapidement la proie du climat débilitant de la Guyane et la moitié seulement des effectifs participe aux travaux forestiers.

Les deux principaux chantiers sont localisés à Saint-Jean-du-Maroni et au camp du Tigre près de Cayenne. En 1906, sont créés les chantiers Malgaches et Godebert puis, en 1932, le camp forestier de la Crique Anguille, situé à 25 km de Cayenne.

A côté de ces chantiers, gérés par l'administration pénitentiaire, il existe aussi quelques exploitants privés, notamment sur les rives du Maroni, de la Comté et de l'Approuage.

L'exploitation forestière présente alors pour eux trois sortes de difficultés :

- la nature de la forêt (la dissémination des essences et le faible diamètre des arbres élèvent notablement les frais d'exploitation);
- le manque de main-d'œuvre car la population répugne à exercer le rude métier de bûcheron et la

grosse majorité des coupeurs de bois est constituée par les Boschs et les Saramacas, populations composées d'anciens esclaves «marrons»; or il s'agit d'une main-d'œuvre peu nombreuse et peu stable;

- la difficulté des communications : il n'existe à cette époque aucune route de pénétration et la navigabilité des rivières, assez facile dans la zone côtière, devient médiocre dès que l'on pénètre à l'intérieur (nombreux rapides).

Malgré ces difficultés, la production augmente régulièrement : 1 000 tonnes en 1933, 2 500 tonnes en 1937, 5 500 tonnes en 1941. A cela il convient d'ajouter la production de charbon de bois, seule source d'énergie locale en Guyane.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le baigne étant fermé, l'exploitation de la forêt guyanaise devient pour ainsi dire inexistante. Cinq entreprises parviennent difficilement à satisfaire les besoins locaux.

Devant cet état de fait, un arrêté ministériel du 4 mai 1952 crée le Bureau agricole et forestier de la Guyane (BAFOG). Cette société d'Etat entreprend une étude méthodique des possibilités d'utilisation de la production forestière; elle recherche un abaissement du prix de revient des produits; elle prospecte des marchés d'exportation; enfin elle joue un rôle moteur dans le développement et la modernisation des entreprises forestières (prêts pour achat de matériel). L'opération, riche d'enseignement sur le plan expérimental, se révèle déficitaire (non-remboursement des prêts) et, au début des années 1960, l'exploitation forestière et les industries du bois sont extrêmement réduites (une douzaine de petites scieries dont la moitié seulement en état de fonctionner).

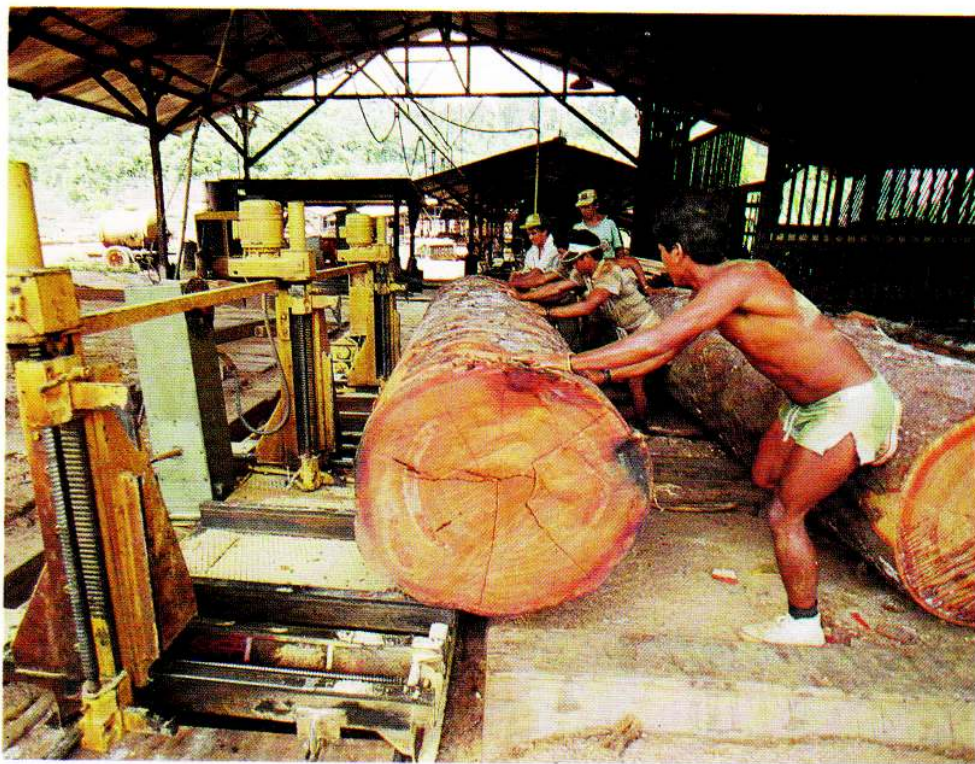
C'est en 1960 que la forêt guyanaise donne lieu, pour la première fois, à des projets grandioses : des exploitants forestiers d'Afrique ont vu la Guyane comme une position de repli au moment de l'indépendance des anciennes colonies; ils promettent de réaliser sur place une transformation poussée de la matière première et font état de débouchés en Europe et en Amérique.

Des entreprises s'implantent effectivement mais se heurtent à de nombreuses difficultés :

- le bois de déroulage n'existe pas en qualité et surtout en quantité suffisante;

Les interventions humaines (ici percement d'une route) étant relativement peu nombreuses, la Guyane constitue de nos jours une réserve naturelle bien équilibrée.





Le bois guyanaïse reste un produit industriel fragile face à la concurrence africaine.

- le bois de sciage susceptible de concurrencer les bois africains ne se trouve pas en Guyane;

- l'évacuation des produits est rendue difficile par l'absence d'infrastructures routières et portuaires;

- la main-d'œuvre guyanaïse est rare et d'un coût élevé comparée à la main-d'œuvre africaine.

Devant tous ces éléments défavorables et voyant que, contrairement à ce que l'on craignait, les conditions d'exploitation dans les pays africains se libéralisent, les entreprises nouvellement implantées en Guyane se retirent les unes après les autres (la dernière en 1970) et reprennent le chemin de l'Afrique.

La production de grumes, après avoir atteint 70 000 m³ en 1966, retombe à 25 000 m³ environ en 1971. En effet, il ne reste plus en Guyane qu'une dizaine de petites entreprises artisanales, installées de longue date. Ces professionnels s'unissent alors au sein de Guyane bois, un groupement d'intérêt économique.

L'année 1975 voit, dans le cadre de la relance du plan de mise en valeur économique de la Guyane décidée par le Gouvernement, la naissance de trois projets d'usine papetière. Toutefois, devant les difficultés rencontrées, ces projets sont définitivement abandonnés.

La fin des années 1970 se caractérise par une augmentation régulière de la production, principalement due à la vitalité d'un groupe qui, en 1980, représente 1/4 de la production totale de grumes et 50 % des sciages.

Toutefois, rencontrant des difficultés, ce groupe, de même qu'une société de moindre importance, cesse toute activité en 1983.

La production de grumes, qui avait atteint 120 000 m³ en 1981, chute à 70 000 m³.

Par la suite, malgré la fermeture de deux autres sociétés, en 1985 et 1986, le secteur évolue de

façon favorable, grâce à de nombreux investissements dans les scieries (généralement autofinancées).

Nature du peuplement forestier actuel

La Guyane comporte trois zones : la mangrove, la grande forêt primaire et la zone de transition entre mangrove et forêt primaire.

- La mangrove se trouve dans la partie nord de la Guyane, le long du littoral et sur une bande côtière de faible profondeur. Sous l'influence des courants littoraux chargés des boues de l'Amazone, le rivage de la mer subit d'amples mouvements périodiques d'avance et de recul. Les zones récemment conquises sur la mer sont colonisées par des peuplements, souvent purs, de Palétuviers blancs. Selon des études réalisées en 1972, en vue de l'utilisation du Palétuvier blanc pour la fabrication de pâte à papier, la superficie occupée par ces peuplements serait en moyenne de 70 000 ha, avec 20 000 ha de Palétuviers exploitables ayant entre 10 et 30 ans d'âge, 40 000 ha de jeunes peuplements et 10 000 ha de peuplements anciens dépérissant.

- La zone de transition entre mangrove et forêt primaire. Sur une longue période de temps, les mouvements d'avance et de recul du rivage aboutissent à une progression lente de la côte sur la mer. Dans les zones définitivement conquises, le sol évolue et s'appauvrit: des savanes marécageuses, les «savanes mouillées», apparaissent.

A la limite de ces terres basses, on trouve fréquemment des formations forestières où le Palmier-Pinot représente plus de 50 % des peuplements.

- La grande forêt primaire commence au sud des terres basses et forme un manteau végétal continu jusqu'à l'immense forêt amazonienne, au-delà des limites de la Guyane.

Elle recouvre un relief de collines peu élevées

séparées par un réseau dense de cours d'eau souvent marécageux. Ce relief en «peau d'orange» rend difficile la pénétration à l'intérieur du pays et explique en partie le faible développement de l'exploitation forestière en Guyane.

Des études nombreuses et parfois anciennes ont permis une connaissance approfondie de la flore et des essences forestières guyanaises.

Toutefois, la composition exacte de la forêt, la répartition et l'importance relative des essences, le volume des bois exploitables n'ont fait l'objet d'une étude systématique que depuis une cinquantaine d'années. Les inventaires menés par l'O.N.F. (Office national des forêts), avec le concours du C. T. F. T. (Centre technique forestier tropical), ne concernent au demeurant que la partie nord de la forêt guyanaise, sur une bande de 100 km de profondeur.

Comme toutes les forêts primaires intertropicales de formation très ancienne, la forêt guyanaise apparaît extrêmement hétérogène et l'on peut dénombrer plusieurs centaines d'espèces d'arbres différentes sur toute parcelle d'inventaire de quelques kilomètres carrés.

Toutefois, malgré la diversité des essences observées localement, la composition générale de la forêt est assez constante sur l'ensemble de la zone. On trouvera ci-après l'énumération des principales espèces forestières de Guyane reconnues aptes à diverses utilisations technologiques : Acacia franc, Aie oueko, Amarante, Amourette, Angélique, Bagasse, Balata franc, Balata pomme, Bois serpent, Carapa, Cèdre jaune, Cedrela, Chawari, Cœur dehors, Copaya, Courbaril, Dodomissinga, Ebène verte, Gaulette, Gonfolo, Goupi, Grignon franc, Kobe, Kouali, Mahot noir, Mahot rouge, Manil, Moutouchi, Parcouri, Saint-Martin rouge, Sali, Satiné rubané, Satiné rouge, Simarouba, Wacapou, Wapa, Yayamadou.

Potential de la forêt guyanaise

Une des caractéristiques des forêts intertropicales est leur très grande hétérogénéité : globalement, la grande forêt primaire, établie sur le socle précolombien de l'intérieur, rassemble environ 6 000 espèces végétales dont plus de 400 espèces de grands arbres.

Parmi ces essences, quelques-unes ont des propriétés technologiques exceptionnelles dans un ou plusieurs domaines d'utilisation du bois (ébénisterie, menuiserie, charpente, déroulage). Ce sont par exemple l'Angélique, le Grignon franc, le Wacapou, l'Amarante, le Yayamadou.

Toutefois, ces essences, ainsi que toutes les autres essences de la forêt guyanaise, à deux ou trois exceptions près, sont différentes des essences tropicales déjà exploitées en Afrique et en Asie. Bien que la richesse intrinsèque des forêts soit comparable d'un continent à l'autre, il existe donc un problème spécifique de promotion commerciale des essences guyanaises qui, pour la plupart, restent encore peu connues sur les grands marchés d'importation.

D'après les inventaires réalisés, le potentiel de production de la forêt guyanaise (forêt de sol ferme) est en moyenne de 350 à 400 m³ à l'hectare, pour un rendement réel en bois marchand de 7 à

15 m³ à l'hectare. Ce potentiel est sensiblement plus faible qu'en Afrique tropicale. En effet, si la hauteur moyenne des arbres peut dépasser 40 mètres, la pauvreté chimique des sols ne permet pas un enracinement suffisant : pour l'essentiel des grumes exploitées, la dimension des troncs se situe seulement entre 50 et 70 cm de diamètre.

Par ailleurs, la densité des bois avoisine l'unité (contre 0,85 en Afrique et 0,75 dans le sud-est asiatique). Les bois guyanais sont donc lourds et délicats à travailler mais aussi très résistants. Cette particularité empêche de recourir au flottage pour le transport des grumes.

L'exploitation forestière en Guyane rencontre d'autres difficultés techniques majeures :

- la partie nord du département, du fait d'un relief peu marqué, se trouve sillonnée par un réseau serré de «criques» marécageuses et la réalisation des routes de pénétration forestière s'avère particulièrement difficile;

- il n'y a pas en Guyane de site côtier permettant l'implantation d'un port en eau profonde, et les problèmes d'exportation du bois s'en trouvent sensiblement aggravés;

- à cela s'ajoute l'exiguïté du marché local, la rareté et le coût élevé de la main-d'œuvre.

On comprend donc aisément pourquoi l'exploitation forestière n'a pas encore connu, en Guyane, un développement comparable à celui des pays tropicaux d'Afrique et d'Asie.

Par ailleurs, d'un point de vue économique, il n'existe guère d'espèces suffisamment fréquentes pour jouer le rôle d'entraînement qui fut par exemple celui de l'Okoumé pour la fabrication de contreplaqué ou celui du Sipo africain et des Meranti asiatiques dans le domaine de la menuiserie industrielle.

En conséquence, une exploitation basée principalement sur l'exportation de bois en grumes et limitée de ce fait aux arbres de qualité et de conformation supérieures risque de se heurter longtemps à la concurrence internationale.

A noter toutefois l'existence d'une essence particulière, l'Angélique, qui semble appelée à un rôle important dans l'exploitation de la forêt guyanaise puisqu'elle représente, en 1990, 36 % de la production.

En outre, treize essences seulement couvrent les neuf dixièmes de la production totale et trois représentent 65 % des extractions (Angélique, Gonfolo, et Grignon franc).

L'existence d'une industrie de première transformation du bois, bien adaptée aux essences guyanaises, est un préalable indispensable pour obtenir le meilleur rendement dans le traitement des bois de grande valeur aussi bien que pour mobiliser en forêt de nombreuses espèces secondaires (Balata, Wapa, Diaguïdia, Anangossi, etc.) qui ne sont pas exportables mais sont aptes à fournir des bois de qualité pour diverses utilisations locales.

Les mesures prises, au cours des dernières années, par les pouvoirs publics (incitations financières et fiscales notamment) visent au développement d'une telle industrie.

En particulier, depuis 1976, toutes les sociétés qui s'installent voient l'attribution de leur permis subordonnée à l'agrément d'un programme industriel.

Au demeurant, les circonstances semblent favorables à une meilleure valorisation de la forêt guyanaise : les besoins mondiaux en bois d'œuvre ne font que croître tandis que beaucoup de sources d'approvisionnement traditionnelles arrivent à un relatif épuisement.

C'est ainsi que la production de grumes, qui était de l'ordre de 30 000 m³ au début des années 1970, a atteint 101 000 m³ en 1988, année record.

Gestion et aménagement de la forêt

En Guyane, l'Office national des forêts gère un domaine couvrant 8 millions d'ha (7,5 millions d'ha de forêt d'Etat ainsi que les territoires boisés du centre spatial guyanais).

Cette gestion s'apparente au système des concessions minières et passe par l'attribution de permis (régis par un arrêté du 29 novembre 1976) :

- permis d'explorer, reconnaissant à l'attributaire le droit d'effectuer des travaux d'inventaire, de recherche et d'étude;

- permis d'exploitation forestière qui assure à son titulaire l'exclusivité du droit d'abattage, de récolte et d'enlèvement des bois.

Ces permis sont accordés pour des durées déterminées et donnent lieu au paiement de redevance.

Superficies (en milliers d'hectares) ayant fait l'objet de permis d'exploration ou d'exploitation

	1986	1987	1988	1989	1990
Permis d'exploration valides en fin d'année	16	42	61	29	-
Permis d'exploitation :					
- valides en fin d'année	168	152	181	192	191
- résiliés pendant l'année	35	36	-	6	42
- accordés pendant l'année	40	23	28	18	31

Source : I. E. D. O. M. d'après O. N. F.

A noter que ce mode d'exploitation devrait être infléchi dans l'avenir afin d'approcher celui retenu pour la forêt domaniale métropolitaine où le bois est vendu sur pieds en lots marqués.

Le développement du réseau routier joue un rôle essentiel dans la mise en valeur de la forêt. Il comprend :

- la construction et l'entretien des routes de pénétration (en 1990, 21,6 km de routes nouvelles);
- la construction de pistes secondaires, par les exploitants forestiers, avec le concours d'aides publiques (il existe actuellement 400 km de pistes pénétrant la forêt).

En Guyane, l'Office national des forêts s'efforce d'assurer une gestion naturelle et prudente de la forêt : exploitation sélective dans les zones à proximité de la côte, protection de l'intérieur.

L'extraction de grumes de la forêt guyanaise est jusqu'à présent restée à un niveau très bas (5 à 20 m³ à l'ha pour un potentiel ligneux de l'ordre de 300 à 400 m³). En apparence, une telle exploitation extensive ne menace pas la pérennité du milieu forestier.

En outre, compte tenu de la rapidité avec laquelle les superficies sont parcourues par l'exploitation, il est très difficile de pratiquer une sylviculture

d'accompagnement fondée sur le contrôle et le marquage des coupes ainsi que sur des travaux de régénération ou de plantation en essences locales de l'ensemble des zones exploitées.

Depuis peu, toutefois, on sait que le cycle de régénération naturelle des essences de grande valeur est généralement très long. Le prélèvement brutal des semenciers les mieux conformés, et ce sur de grandes superficies, peut alors compromettre, sinon la pérennité du milieu forestier, du moins la survie des espèces faisant l'objet de l'exploitation.

C'est pourquoi a été entrepris un important programme d'expérimentation mettant l'accent sur la protection et la régénération de la forêt naturelle : sylviculture globale privilégiant les bois de qualité tout en maintenant un couvert forestier complet ainsi qu'une grande diversité biologique. Cette action est conduite dans le centre de recherche du Paracou ainsi que dans les forêts d'aménagement pilote d'Organabo (9 000 ha) et de Risquetout (4 500 ha).

Production et commercialisation

L'exploitation de la forêt guyanaise est, à l'heure actuelle, exclusivement axée sur la production de bois. Il existe vingt-deux entreprises forestières scieries.

Compte tenu des difficultés particulières présentées par cette forêt, le mode d'exploitation, issu de l'expérience africaine (grosses entreprises travaillant sur une grande échelle), a été abandonné, au cours des années 1980, au profit d'unités plus réduites aux rendements plus élevés.

L'exploitation forestière et la première transformation sont le plus souvent associées, l'attribution du permis d'exploitation étant subordonnée à la création d'une unité de transformation.

L'activité des entreprises forestières guyanaises se limitait autrefois à la production de grumes. Elles se sont progressivement dotées d'outils leur permettant de traiter la production sur place. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1990, 91 000 m³ de grumes sont sortis des forêts et seulement 128 m³ exportés (contre 53 000 en 1980).

De même, la production de sciages, en 1990, représente environ 40 000 m³ contre 20 500 en 1980. A l'exportation, les produits semi-finis remplacent progressivement les grumes (90% des bois exportés en 1990 contre 20% en 1980).

En ce qui concerne la commercialisation, on constate, fin 1990, que :

- le marché local, en pleine expansion, à la faveur du développement du bâtiment, se substitue partiellement aux marchés d'exportation. Une centaine de sociétés de traitement du bois sont installées en Guyane (menuiseries, ébénisteries, fabrication de charpente);

- le dynamisme des entreprises guyanaises permet de limiter la concurrence des bois brésiliens sur le marché antillais (en 1990, 5 870 m³ ont été exportés vers la Guadeloupe et 1 551 m³ vers la Martinique);

- on assiste au démarrage d'un petit courant d'exportation de sciage vers la Métropole (1 015 m³ en 1990).

Afin d'améliorer et de garantir la qualité de la

**Quantités (en mètre cubes) de bois
produites au cours des dernières années et leurs débouchés**

	1986	1987	1988	1989	1990
Production :					
- Grumes sorties	84 330	96 446	101 273	80 200	91 064
- Grumes transformées	78 611	95 179	100 651	85 514	95 890
- Sciages	32 767	39 841	42 683	36 508	39 706
- Bois usinés	1 878	2 300	3 164	3 518	3 161
- Contre-plaqués	2 395	-	-	-	-
Exportations :					
- Grumes sorties	196	227	1 321	56	128
- Sciages	11 487	14 501	14 085	8 653	10 633
- Bois usinés	980	517	139	176	116
- Contre-plaqués	447	-	-	-	-
Ventes locales :					
- Sciages et placages	20 497	20 999	21 514	20 667	21 859
- Produits finis	-	-	2 952	3 113	3 014


Source : I. E. D. O. M. d'après O. N. F.

production, le C.T. F. T. et l'O. N. F., avec le concours de certains professionnels, ont élaboré et mis en place un label Bois de Guyane. S. C.

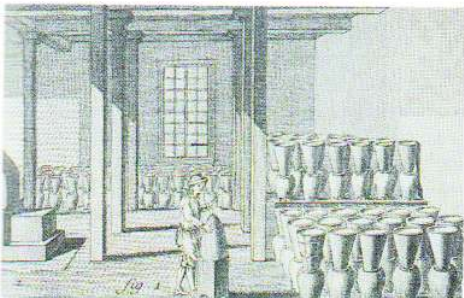
Bibliographie

Atlas des forêts de France (ouvrage collectif sous la direction de Jean Godant; éditions Jean-Pierre de Monza, Paris 1991). *La Forêt martiniquaise, hier et aujourd'hui* (O. N. F., Direction régionale pour la Martinique, mars 1981). *La Déforestation et ses conséquences* (Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la Région Guadeloupe, 1990). *Bois et forêts des tropiques*, n° 119 et 120 («spécial Guyane», 1990).


FORME À SUCRE (ou MOULE À PAIN DE SUCRE)

 Récipient en terre cuite destiné à recevoir le sucre liquide et à lui donner la forme quand il refroidit. De forme conique, il est légèrement galbé à la pointe. Celle-ci est percée d'un trou tandis que la base du cône détermine une large ouverture.

Les pains de sucre avaient des tailles différentes suivant les modèles et la qualité du produit. Ils ont été classés en six catégories et leur hauteur moyenne se répartit comme suit : petit-deux (50 cm), grand-deux (50 cm), trois (47 cm), quatre (53 cm), sept (64 cm), bâtarde ou vergeoise (84 cm). C. L.



FORT-DE-FRANCE

 Commune et chef-lieu du département de Martinique. 100 080 habitants (1990).

Fort-de-France se développe au fond de la baie du même nom, au centre de la façade caraïbe de l'île. Fort-de-France couvre près de 4 500 hectares, ce qui la situe au huitième rang des communes de l'île par la superficie. Cependant elle rassemble près du tiers de la population de la Martinique. Elle a pour voisines les communes de Schœlcher, Fonds-Saint-Denis, Saint-Joseph et le Lamentin. Depuis la disparition de Saint-Pierre en 1902, Fort-de-France regroupe toute les activités essentielles du département. La ville a conservé son rôle de chef-lieu administratif, tous les services départementaux y ayant leur siège. Le chef-lieu est aussi centre politique : y siègent la Préfecture et les deux assemblées locales (Conseil général et Conseil régional), mais aussi les principaux partis politiques de l'île. La cité demeure le grand centre économique du département, avec notamment

En bas, à gauche : forme à sucre (planche de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert).

Fort-Royal de la Martinique au XVII^e siècle.

